

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SEANCE DU **Jeudi 13 juin 2019**

**Étaient présents** : M. CHAUSSADE, Mme PILET, M. BAÏDA, M.LAURIERE, M. LAMOTHE, Mme GUILLAUME, Mme RAUTURIER, M. BESSEDE, M. COUSTILLAS, Mme JUKOWSKI, M. LACOMBE, M. SERRE, Mme VINCENT, M. DECOLY, Mme QUIVIGER.

**Absents excusés** : Mme ANTUNES, Mme ARVIEUX, Mme RONDA, M. GOUGAY.

Madame PILET a été nommée secrétaire de séance

## 1 – Délibérations

La commune de **MENESPLET** est adhérente au **Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne**, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public. Or, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants :

### 1 – Opération d'investissement d'éclairage public – Rue du Lac (2019.03.001)

#### - Rue du Lac - pour un montant TTC de **8 947.69 €**.

Il est convenu, qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 70.00 % de la dépense nette H.T., s'agissant de travaux de « **Extension – Solution LED** ».

### 2 – Opération d'investissement d'éclairage public – 6 abris bus (2019.03.002)

#### - 6 Abris bus - pour un montant TTC de **9 856.93€**.

Il est convenu, qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 70.00 % de la dépense nette H.T., s'agissant de travaux de « **Création d'équipements – Solution LED** ».

### 3 – Opération d'investissement d'éclairage public – Rue des Charbonnières (2019.03.003)

#### - Rue des Charbonnières - Pour un montant TTC de **22 750.80 €**.

Il est convenu, qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 70.00 % de la dépense nette H.T., s'agissant de travaux de « **Extension – Solution LED** ».

### 4 – Modification des statuts du SIVOS du Ribéracois (2019.03.004)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier du **SIVOS du RIBERACOIS** l'informant de la délibération prise en date du 1<sup>er</sup> Mars 2019 sous le numéro 2019-08 pour faire suite à la réorganisation du secrétariat du SIVOS en 2018, et à son transfert dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays du Ribéracois.

Pour des raisons de simplification administratives notamment de domiciliation postale, il a été nécessaire de modifier les statuts du SIVOS, en transférant le siège du syndicat, de la Mairie de Ribérac, à la Communauté de Communes du Pays Ribéracois (CCPR), 11 rue Couleau 24600 RIBERAC.

#### 5 – Redevance d'occupation du domaine public (2019.03.005)

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

**Il propose au conseil** de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2019** ;

Toutes les communes dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants doivent établir un titre de recette d'un montant de 209€ et l'adresser à ENEDIS.

Calcul redevance Électricité :

Pour toutes les communes ≤ 2000hab

PR : 153 € est une somme forfaitaire

RODP ELEC = 153 \* 1,3659 = 209 €

## II – Informations

### 1 – informations communautaires

Les réunions de bureau de la CCIDL, chaque mardi, font l'objet d'un compte-rendu adressé à chaque membre du conseil municipal. Pas de question ni de commentaire.

### 2- résultat du questionnaire sur les ordures ménagères

SMD3. Un sondage a été adressé à tous les administrés de la commune sur le choix imposé par le SMD3. Lecture de la lettre qui sera adressée au SMD3. Le conseil municipal donne son accord pour suivre l'avis de la majorité des administrés, avec 12 pour et 3 abstentions

### 3 – Courrier de la préfecture relatif au report de la compétence « eau et assainissement » à la CCIDL

Lecture d'une lettre de la Préfecture concernant le report du transfert des compétences « eau » et « assainissement collectif » à la CCIDL, au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### 4- Informations diverses

- ✚ Projet de gravière des « carrières de Thiviers » sur la commune de Montpon-Ménéstérol et transfert des granulats en terrain privé et voies publiques sur la commune de Ménesplet. Le conseil municipal est contre à l'unanimité.
- ✚ Devis pour un défibrillateur, maintenance comprise.
- ✚ Compte-rendus de diverses réunions :
  - o éclairage public,
  - o transports scolaires (rattachés à la région)
- ✚ Le journal d'information de la commune est prêt. La distribution sera faite avant la fête de la St Jean qui aura lieu le dernier week-end de juin.
- ✚ Remarque : il manque un panneau sur le circuit des bus du Ribéracois, rue Victor Hugo.

Vu pour être affiché le lundi 17 juin 2019, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,

A Ménesplet, le 17 juin 2019

Le Maire,  
(scellé et signature)

